

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, vers le 22 janvier 1868

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (251r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, vers le 22 janvier 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45749>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [vers le 22 janvier 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ministère de l'Agriculture et du Commerce \(France\)](#)

Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur le double paiement d'annuités de brevets.

NotesDate de rédaction : la lettre n'est pas datée ; la copie est située dans le registre de correspondance entre une copie de lettre datée du 22 janvier 1868 et une autre du 25 janvier 1868.

Mots-clés

[Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Re Monsieur le Ministre
de l'agriculture du commerce et
des travaux publics

Monsieur le ministre

Le 2 février 1867 j'ai fait payer à
la caisse générale de la dure
la dixième annuité des brevets
n° 52.943 et 70.427 le 8 du même
mois par erreur mon correspondant
a envoi vers la somme de deux
cents francs pour les mêmes brevets
de sorte que les annuités ont été
payées deux fois.

je vous prie en conséquence
Monsieur le ministre de bien vouloir
ordonner que les 2ème reçus soient
appliqués aux annuités de 1868
que j'aurais dû payer dans une arant
le 10 février prochain

je suis avec la plus grande
consideration Monsieur le ministre
Votre très humble serviteur

Emile J. L.